

CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS 22000

APPENDICE 2 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS D'AUDIT POUR L'OC

TRADUCTIONS



INTRODUCTION

Le présent document a été élaboré afin de garantir la rédaction de rapports d'audit de qualité élevée. Il définit les exigences minimales et les attentes en matière de contenu et de niveaux de détails exigés dans les rapports d'audit. Les OC doivent s'assurer que leurs modèles satisfont aux exigences de cet appendice pour ce qui est du contenu (la présentation et l'ordre des éléments sont laissés à la discrétion de l'OC). Il doit :

- 1. Démontrer clairement que les exigences du Protocole de certification ont été respectées par l'organisation et satisfont à la norme ISO/IEC 17021-1:2015 ainsi qu'aux exigences de la GFSI :
- 2. Être utilisé par tous les évaluateurs du Programme d'intégrité afin de déterminer si les OC respectent les exigences du protocole FSSC 22000 en matière de rapports d'audit ;
- 3. Être utilisé par l'ensemble des OC pour former leurs auditeurs et garantir qu'une décision de certification éclairée est prise, en complément d'un processus de certification fiable ;
- 4. Être utilisé par l'ensemble des Organismes de formation dans leurs programmes de formation à destination des auditeurs internes et des responsables d'audit ;

La norme ISO/IEC 17021-1:2015, articles 9.4.8.2 et 9.4.5.1, exige ce qui suit : « le rapport d'audit doit fournir un dossier d'audit clair, précis et concis afin de permettre une prise de décision éclairée. » En outre, elle exige également que « les constatations effectuées dans le cadre de l'audit (constatations de l'audit résumant la conformité et détaillant la non-conformité, etc.), les références aux preuves et aux conclusions, cohérentes avec les exigences propres au type d'audit » soient incluses.

GFSI, version 2020.1, Partie 2 – 5.17 : Le titulaire du programme de certification doit veiller à ce que le rapport d'audit démontre que l'ensemble des exigences mentionnées dans le Programme de certification et liées au(x) champ(s) d'application de la reconnaissance de la GFSI ont été évaluées lors de l'audit et expriment clairement le résultat de l'évaluation.

Le présent document décrit en détail le contenu minimal requis dans les rapports d'audit pour :

- 1. Rapport d'audit d'étape 1
- 2. Rapport d'audit d'étape 2 (voir Note 1)

Dans le cas de la certification multisite, un seul rapport d'audit peut être élaboré pour l'organisation multisite, comprenant les informations relatives à la Fonction centrale, les informations spécifiques à chaque site audité et conformes au contenu du présent Appendice. Les paragraphes de résumés du rapport d'audit doivent refléter clairement ce qui a été audité sur chaque site, preuves objectives à l'appui, afin de montrer que les exigences du Protocole de certification ont été respectées sur chaque site. Le contenu minimum des fonctions centrales doit inclure une description des fonctions centralisées, et notamment le détail des audits internes, comment ils ont été gérés et contrôlés par le groupe et la compétence des auditeurs internes. Les exigences référencées dans l'exigence supplémentaire 2.5.14. du protocole FSSC doivent être incluses dans la section dédiée à la Fonction centrale du rapport. Des rapports distincts peuvent également être rédigés pour la Fonction centrale (semblables à un rapport de siège social), et notamment un rapport consolidé des non-conformités et des rapports dédiés à chaque site, auquel cas les rapports de sites doivent respecter les exigences en matière de contenu définies dans le présent Appendice.



Note 1 : un rapport d'audit d'étape 2 doit être fourni pour tous les audits qui ne sont pas des audits d'étape 1, des audits de siège social ou des audits spécifiques. Les critères d'audit doivent être ajustés au type d'audit mené (p. ex. audit de surveillance, de recertification, de transition, etc.).

INSTRUCTIONS

- Le présent document définit les exigences minimales pour chaque section du rapport d'audit.
 Pour les articles de l'ISO 22000, les PRP concernés et les exigences supplémentaires du
 protocole FSSC 22000, il explique le contenu minimal requis qui doit être documenté dans
 chaque section.
- 2. Le texte en bleu est un aperçu de ce qui doit être détaillé dans le rapport d'audit, il n'est pas destiné à être une liste exhaustive et le ou les auditeurs doivent démontrer que l'ensemble des exigences de la ou des clauses ont été évaluées, appuyées par des preuves objectives et des pistes d'audit adaptées.
- 3. Listes de vérification : les sections de résumé de chaque clause doivent contenir :
 - a) Une présentation de la section, y compris les éléments de preuve évalués afin de démontrer le respect ou le non-respect des clauses de cette section.
 - b) Les résumés des listes de vérification doivent être suffisamment détaillés pour donner un aperçu qui ne soit pas trop simplifié ou juste indiquer que « le respect des exigences a été noté » ou toute autre description vague d'un effet similaire.
- 4. Les non-conformités ne doivent pas être signalées dans le cadre de plus d'une clause du protocole FSSC 22000 V5 :
 - a) La non-conformité doit systématiquement être rédigée au regard de la clause la plus spécifique et ne pas être regroupée avec d'autres non-conformités, sauf si un problème systémique a été identifié, auquel cas il est demandé, dans la plupart des cas, que la NC soit élevée à un niveau supérieur, soit au niveau de la non-conformité majeure.
 - b) Les non-conformités doivent être accompagnées de l'élément de preuve objectif qui confirme la non-conformité et il convient d'identifier clairement pourquoi l'exigence n'est pas respectée.
- 5. Si la Conception et le développement peuvent être ajoutés au champ d'application du certificat (et s'il ne s'agit pas d'un certificat FSSC 22000-Qualité), conformément aux exigences de la section 3 de l'Appendice 1, une attention particulière doit être accordée à la documentation des éléments audités, et notamment l'interface du processus avec le SMSDA. Cela implique de détailler le processus de conception et de développement du plan d'audit, le programme de l'audit et le rapport d'audit.
- 6. Si les TIC ont été utilisées lors d'un audit, les détails du type de TIC utilisées ainsi que les clauses/services audités à l'aide des TIC doivent être clairement indiqués dans le rapport d'audit et le plan d'audit et répondre aux exigences de l'Appendice 9.
- 7. Les OC doivent transmettre le rapport d'audit complet aux clients pour tous les audits de certification, y compris les audits de surveillance. Le rapport d'audit complet est composé des listes de vérification d'audit pour l'ISO 22000:2018, les normes PRP concernées et les exigences supplémentaires du FSSC 22000, dont le contenu respecte les exigences du présent Appendice.



- 8. Les Appendices fournis au client doivent contenir le plan d'audit, le programme d'audit et le registre de présence.
- 9. L'ensemble des informations présentes dans le rapport d'audit doivent être téléchargées sur le Portail, avec les pièces jointes au format PDF (rapport d'audit final, listes de vérification, plan d'audit, programme d'audit et registre de présence). Lorsque les rapports de non-conformité sont distincts du rapport d'audit, ils doivent être compressés avec le rapport d'audit pour faciliter le téléchargement sur le Portail. Les détails du rapport d'audit et les détails des non-conformités sur le portail doivent être téléchargés en anglais.

Notes:

- 1) Cet Appendice concerne les audits de fabrication de produits alimentaires et le PRP de l'ISO/TS 22002-1:2009 est utilisé à cet effet. Il s'applique aux catégories C, K et DII de la chaîne alimentaire.
- 2) Pour les catégories A, DI, E, FI, G ou I de la chaîne alimentaire, l'OC doit remplacer la liste de vérification des PRP concernée. Le niveau de détail des sections de résumé doit être conforme à ce qui est indiqué dans le présent Appendice, même si le contenu diffère.
- 3) Dans tous les cas, il convient de vérifier la dernière liste de décisions du CPP, disponible sur le site web du FSSC 22000, afin de garantir que toutes les exigences de l'audit sont traitées et mentionnées dans le rapport d'audit.
- 4) Pièces jointes de l'audit : lors du téléchargement de documents scannés, il convient de veiller à ce que ceux-ci soient lisibles et de bonne qualité.



RAPPORT D'AUDIT D'ÉTAPE 1 COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

PROFIL DE L'ORGANISATION

Dénomination sociale	Nom de l'organisation à certifier
Numéro d'enregistrement légal ou officiel de l'entreprise	Référence applicable à l'enregistrement légal (tel que le numéro d'enregistrement de l'entreprise)
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)
Personne à contacter	Nom et fonction
Description générale de l'organisation auditée	Bref historique de l'entreprise, par exemple date de création, motif de construction/utilisation préalable, principaux marchés (locaux ou internationaux), etc. Présentation des produits fabriqués, des principaux processus, du nombre de lignes de transformation et de la structure organisationnelle, et notamment des relations avec le siège ou les activités hors site le cas échéant ainsi que le niveau de complexité et de risque en matière de sécurité des aliments **Pas de jargon marketing**
Aperçu des activités saisonnières	Préciser lorsque plusieurs activités saisonnières sont menées par champ d'application. Exemple : • Transformation des fruits à noyau : septembre et octobre • Transformation des légumes : mars à octobre Indiquer « Aucun » le cas échéant

SIÈGE SOCIAL (LE CAS ÉCHÉANT)

Dénomination sociale	Nom du siège social à inclure dans la certification	
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)	
Date et durée de l'audit de siège		
Nombre de sites	Nombre de sites inclus dans les fonctions du siège	
Description des fonctions du siège	Décrire les fonctions exercées au siège qui sont communes aux sites certifiés Par exemple, les achats, les ressources humaines, etc. Indiquer si le siège fait l'objet d'un audit distinct ou si le représentant du siège est présent à l'audit ou aux audits des sites.	



ACTIVITÉS HORS SITE (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom du site	Nom de l'installation hors site	
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)	
Date et durée de l'audit/des audits hors site		
Activités sur ce site	Décrire toutes les activités exercées sur l'emplacement hors site si elles font partie de la même entité juridique et ont le même SMSDA (consulter la section 5.2.2 de la Partie 3). Exemple :	
	a) Stockage hors site	
	b) Fabrication hors site	
	c) Cross-docking	

MULTISITE (LE CAS ÉCHÉANT)

Dénomination sociale du groupe	Nom du groupe à certifier
Numéro d'enregistrement légal ou officiel de l'entreprise	Référence applicable à l'enregistrement légal (tel que le numéro d'enregistrement de l'entreprise)
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)
Date et durée de l'audit des Fonctions centrales	
Aperçu des Fonctions centrales	Pour connaître les exigences en matière de contenu de rapport, consulter également la section 2.5.14 des exigences supplémentaires du protocole FSSC.
Nombre de sites dans le groupe	Nombre de sites intégrés à la certification du groupe
Liste des sites inclus, avec les adresses, la ou les dates de l'audit et l'activité (champ d'application)	Peut être inclus sous la forme d'un addenda au rapport

DÉTAILS DE L'AUDIT

Nom de l'OC et adresse des	Nom de l'OC et des bureaux en cas de bureau local
bureaux (si elle est	



différente du site principal de l'OC)	
Langue de l'audit	Langue dans laquelle l'audit est mené ; en cas d'utilisation d'un interprète, fournir ses coordonnées
Objectifs de l'audit	Faire référence à l'ISO/TS 22003:2013 – 9.2.3.1.2
Critères d'audit	Documents normatifs, cà-d. l'ISO 22000:2018, la ou les normes PRP et les exigences supplémentaires du protocole FSSC (version 5.1);
	Processus définis et documentation du système de management de l'organisation ;
	Exigences légales et réglementaires et exigences de la clientèle
Organisation de l'audit	*Approche d'audit fondée sur les TIC / sur site *Note : intégrer l'étendue de l'audit à distance, cà-d. préciser s'il s'agit d'un audit entièrement à distance ou d'un audit partiellement à distance.
Dates et lieux de l'audit (le cas échéant)	Date de début et date de fin JJ/MM/AAAA Ajouter les dates pour les activités hors site ou les sites distincts audités, le cas échéant.
Durée de l'audit d'étape 1	En jours, par exemple 1,5 jour

CHAMP D'APPLICATION DE L'AUDIT

Sous-catégorie de la chaîne alimentaire	Sous-catégories de la chaîne alimentaire soutenant l'énoncé du champ d'application (plusieurs catégories de la chaîne alimentaire peuvent s'appliquer, voir le Tableau A.1 de l'ISO/TS 22003)	
Énoncé du champ d'application	Énoncé du champ d'application conformément aux exigences de l'Appendice I. Si des exclusions s'appliquent, elles doivent être intégrées à l'énoncé du champ d'application.	
Exclusions (le cas échéant et détaillées)	Décrire les exclusions du champ d'application (les exclusions peuvent ne pas avoir d'influence [négative] sur les produits finis certifiés).	
Vérification de l'énoncé du champ d'application	Confirmer que l'énoncé du champ d'application reflète fidèlement les activités de l'organisation.	

PLAN DE L'AUDIT

Écart par rapport au plan	Décrire les écarts par rapport au plan d'audit et leurs motifs, le
d'audit :	cas échéant.

ÉQUIPE D'AUDIT

Nom	Fonction	Méthode	Date(s)	Heure
		d'organisation de		
		l'audit		



Nom de l'auditeur Comprend le responsable de l'audit, l'auditeur, les interprètes, l'expert technique, le témoin, les stagiaires et les observateurs.	Cà-d. à distance/sur site	JJ/MM/AAAA	08h-17h
--	------------------------------	------------	---------

Note: le tableau doit être rempli par date d'audit et par chaque membre de l'équipe d'audit, le cas échéant, et indiquer la durée réelle de l'audit. Si celle-ci diffère de la date indiquée dans le plan d'audit, la justification doit être enregistrée sous la forme d'un écart par rapport au plan d'audit, conformément à la section 2.2.



RÉSULTATS DE L'AUDIT

APERÇU DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES CLIENTS POUR L'ÉTAPE 2

Documentation du système de management comprenant la capacité à satisfaire aux exigences statutaires et réglementaires et aux exigences des clients Conditions propres à chaque site du client (environnement, équipements et processus)	Aperçu du SMSDA des clients, du niveau de documentation établi, des exigences législatives en vigueur et des exigences des clients, y compris le niveau de mise en œuvre. Description synthétique de l'environnement du site et des risques externes. Présélection des principaux processus et équipements utilisés.
Planification et contrôle des opérations Statut en ce qui concerne: a) Performances clés b) Processus c) Objectifs d) Exploitation d'un système de management	ISO 22000, articles 4, 5, 6 et 7 Statut en ce qui concerne les performances clés, les processus, les objectifs et l'exploitation d'un système de management.
Planification et contrôle des opérations, y compris un aperçu des PRP, du système HACCP et du niveau des contrôles mis en place	 ISO 22000, article 8 Fournir un aperçu du système HACCP, en incluant un résumé des éléments suivants : Risques significatifs identifiés en matière de sécurité des aliments et leur type ; Méthodes utilisées pour mener à bien l'évaluation des risques et la sélection et la catégorisation des mesures de contrôle (OPRP et CCP); Aperçu des OPRP et du CCP, et notamment de leurs limites de contrôle critiques, suivi des systèmes et des mesures correctives en cas de violation des limites critiques; Mise en œuvre du processus de validation et résultats; Statut de mise en œuvre des activités de vérification; Description générale du niveau de mise en œuvre du plan de contrôle des risques.
Audit interne	ISO 22000, article 9 Confirmer la réalisation d'un audit interne complet et indiquer les dates, la présentation générale de la procédure/du système, les résultats, l'efficacité, etc.
Revue de direction	ISO 22000, article 9



Confirmer qu'une revue de direction a été effectuée, indiquer la date de la revue et son efficacité, y compris les exigences en
matière de contributions et de résultats.

Examen de l'état de préparation pour le niveau 2		
Allocation des ressources Confirmer que la durée de l'audit est appropriée ou indiquer si du temps supplémentaire est nécessaire.		
Besoins en matière de planification	Détailler tout planning particulier nécessaire pour le niveau 2 (certaines activités ont lieu l'après-midi ou le soir).	

DOMAINES CRITIQUES

Numéro (Nº)	Référence de l'exigence (norme)	Article	Détails des constatations
1	Exemple : ISO 22000:2018	Exemple 7.1.6	Détailler le problème par rapport à l'exigence et fournir une preuve objective.

CONCLUSIONS DE L'AUDIT

Renouveler l'audit d'étape 1
Passer à l'audit d'étape 2



RAPPORT D'AUDIT D'ÉTAPE 2 COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

PROFIL DE L'ORGANISATION

Dénomination sociale	Nom de l'organisation à certifier	
Numéro d'enregistrement légal ou officiel de l'entreprise	Référence applicable à l'enregistrement légal (tel que le numéro d'enregistrement de l'entreprise)	
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)	
Personne à contacter	Nom et fonction	
Description générale de l'organisation auditée	Bref historique de l'entreprise, par exemple date de création, motif de construction/utilisation préalable, principaux marchés (locaux ou internationaux), etc.	
	Présentation des produits fabriqués, des principaux processus, du nombre de lignes de transformation et de la structure organisationnelle, et notamment des relations avec le siège ou les activités hors site le cas échéant ainsi que le niveau de complexité et de risque en matière de sécurité des aliments. **Pas de jargon marketing**	
Modifications significatives depuis le dernier audit	Identifier les principales modifications apportées à l'organisation depuis le dernier audit.	
Activités saisonnières	Indiquer si le champ d'application du site comprend des activités saisonnières, préciser lesquelles ainsi que les délais de production concernés, par exemple : • Transformation des fruits à noyau : septembre et octobre • Transformation des légumes : mars à octobre	

SIÈGE SOCIAL (LE CAS ÉCHÉANT)

Dénomination sociale	Nom du siège social à inclure dans la certification		
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)		
Date et durée de l'audit de siège			
Nombre de sites	Nombre de sites inclus dans les fonctions du siège		
Aperçu des fonctions du siège	Décrire les fonctions exercées au siège qui sont communes aux sites certifiés Par exemple, les achats, les ressources humaines, etc.		



ACTIVITÉS HORS SITE (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom de l'installation hors site		
Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)		
Décrire les activités exercées sur l'emplacement hors site, si elles font partie de la même entité juridique et partagent le même SMSDA (consulter la section 5.2.2 de la Partie 3). Exemple : a) Stockage hors site b) Fabrication hors site c) Cross-docking		

MULTISITE (LE CAS ÉCHÉANT)

Dénomination sociale du groupe	Nom du groupe à certifier		
Numéro d'enregistrement légal ou officiel de l'entreprise	Référence applicable à l'enregistrement légal (tel que le numéro d'enregistrement de l'entreprise)		
Emplacement/adresse	Adresse complète (ou autre élément d'identification unique du site si l'adresse postale n'est pas disponible : coordonnées GPS, GLN, etc.)		
Date et durée de l'audit des Fonctions centrales			
Aperçu des Fonctions centrales	Pour connaître les exigences en matière de contenu de rapport, consulter également la section 2.5.14 des exigences supplémentaires du protocole FSSC.		
Nombre de sites dans le groupe	Nombre de sites intégrés à la certification du groupe		
Liste des sites inclus, avec les adresses, la ou les dates de l'audit et l'activité (champ d'application)	Peut être inclus sous la forme d'un addenda au rapport		

DÉTAILS DE L'AUDIT

Nom de l'OC et adresse des	Nom de l'OC et des bureaux en cas de bureau local
bureaux (si elle est	



différente du site principal de l'OC)			
Langue de l'audit	Langue dans laquelle l'audit est mené ; en cas d'utilisation d'un interprète, fournir ses coordonnées		
Objectifs de l'audit	Faire référence au paragraphe 9.3.1.2 de l'ISO 17021-1		
Critères d'audit	Documents normatifs, cà-d. l'ISO 22000:2018, la ou les normes PRP et les exigences supplémentaires du protocole FSSC (version 5.1);		
	Processus définis et documentation du système de management de l'organisation ;		
	Exigences légales et réglementaires et exigences de la clientèle		
Type d'audit	Niveau 2, surveillance, transition, recertification		
Prévus/inopinés			
Complexité de l'audit	Audit FSSC 22000 distinct		
	Combiné/intégré à une autre norme		
	Préciser :		
Organisation de l'audit	Approche d'audit fondée sur les TIC/audit entièrement sur site/audit entièrement à distance		
	Détailler l'étendue de l'utilisation des TIC, selon le cas		
Dates de l'audit	Date de début et date de fin de l'audit		
Durée de l'audit	P. ex. 1,5 jour		
Écart par rapport au plan d'audit	Fournir une justification si la durée de l'audit diffère de la durée prévue		
Addenda compris dans l'audit	Indiquer la présence d'un addenda et la durée de l'audit le cas échéant		

CHAMP D'APPLICATION DE L'AUDIT

Sous-catégorie de la chaîne alimentaire	Sous-catégories de la chaîne alimentaire soutenant l'énoncé du champ d'application (plusieurs catégories de la chaîne alimentaire peuvent s'appliquer, voir le Tableau A.1 de l'ISO/TS 22003)	
Énoncé du champ d'application	Énoncé du champ d'application conformément aux exigences de l'Appendice I. Si des exclusions s'appliquent, elles doivent être intégrées à l'énoncé du champ d'application.	
Exclusions (le cas échéant, justification comprise)	Décrire les exclusions du champ d'application (les exclusions peuvent ne pas avoir d'influence [négative] sur les produits finis certifiés).	
Vérification du champ d'application	Confirmer que l'énoncé du champ d'application reflète fidèlement les activités de l'organisation et mentionne toute modification apportée depuis l'audit précédent	



PROGRAMME DE L'AUDIT ET PLAN DE L'AUDIT

Écart par rapport au programme de l'audit	Décrire les problèmes ayant un impact sur le programme de l'audit et leurs motifs. S'il n'y en a pas, indiquez « Aucun ».
Écart par rapport au plan d'audit	Décrire les écarts par rapport au plan d'audit et leurs motifs, le cas échéant

ÉQUIPE D'AUDIT

Nom	Fonction	Organisation de l'audit	Date(s)	Heure
Nom de l'auditeur	Comprend le responsable de l'audit, l'auditeur, les interprètes, l'expert technique, le témoin, les stagiaires et les observateurs.	Cà-d. à distance/sur site	JJ/MM/AAAA	08h-17h

Note: le tableau doit être rempli par date d'audit et par chaque membre de l'équipe d'audit, le cas échéant, et indiquer la durée réelle de l'audit. Si celle-ci diffère du plan d'audit, la justification doit être enregistrée sous la forme d'un écart par rapport au plan d'audit, conformément à la section 2.2.



AUDIT PRÉCÉDENT

2.4.1 DÉTAILS DE L'AUDIT PRÉCÉDENT

Type d'audit	Niveau 1, niveau 2, surveillance, recertification
Prévu/inopiné	
Date(s) de l'audit	JJ/MM/AAAA
OC ayant mené l'audit précédent, si ce n'est pas le même que l'OC actuel	En cas de transfert, indiquer le nom de l'OC précédent.
Mesures prises au sujet des NC émises lors de l'audit précédent	Ajouter des commentaires sur la capacité de l'organisation à déterminer les causes premières de toute non-conformité identifiée au préalable, le cas échéant, et sur l'efficacité des mesures qu'elle a mises en place pour corriger ces situations et éviter leur répétition. Ajouter également des commentaires si les processus formels de l'organisation sont suffisants pour les mesures correctives.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

RÉSUMÉ

Résumé de l'audit	Résumé de haut niveau : destinée aux dirigeants de l'organisation afin de leur permettre de comprendre comment le SMSDA fonctionne et quelles sont les actions à mettre en place pour résoudre les écarts.
	Fournir une déclaration sur la conformité et l'efficacité du système de management ainsi qu'un résumé des preuves liées aux éléments suivants :
	 a) La capacité du système de management à répondre aux exigences en vigueur, aux objectifs en matière de sécurité des aliments et aux résultats attendus; b) Les progrès accomplis par l'organisation par rapport à ses objectifs depuis le dernier audit (toutefois, pour une certification initiale, il peut être nécessaire, dans cette section, de reconnaître que l'organisation n'avait pas encore enregistré un bilan suffisant concernant ces réalisations aux fins de l'audit);
	 c) Les points importants en matière de sécurité des aliments dont la direction doit avoir connaissance (constatations majeures/critiques; tendances dans les rappels, etc.); d) Le processus d'audit interne et de revue de direction;
	e) Détailler les conclusions des résultats de l'audit précédent ;



	f) Pour l'audit de recertification : indiquer comment le SMSDA a évolué au cours des trois années du cycle. La structure du résumé doit suivre l'ordre du rapport principal.
Confirmation que les objectifs de l'audit ont été atteints	Énoncé positif : ne pas laisser le champ vide. Si un objectif n'a pas été atteint, indiquer pourquoi.
Problèmes non résolus	Consigner tout problème non résolu (par exemple un désaccord sur les constatations, sur l'évaluation des constatations, etc.) résultant de l'audit.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT

Nombre de non-conformités critiques	
Nombre de non-conformités majeures	
Nombre de non-conformités mineures	



NON-CONFORMITÉS

NON-CONFORMITÉS CRITIQUES

N°	Référence de l'exigence (norme, article)	Énoncé de la NC (preuve objective comprise)	Analyse de la cause première (déterminer pourquoi elle est survenue)	Plan des mesures correctives (mesures visant à éviter la répétition ; personne responsable, date d'échéance)	Correction (pour traiter le problème immédiat)	Acceptation de la correction, du PAC et de la preuve (auditeur et date)
1	Exemple : ISO 22000:2018 §7.1	Énoncer clairement l'écart par rapport à l'exigence Fournir une preuve objective détaillée Indiquer l'impact potentiel ou réel sur la sécurité des aliments	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Nom de l'auditeur et date d'acceptation de l'analyse de la cause première, du plan des mesures correctives et de la correction
2						

Date de suspension : JJ/MM/AAAA

				•	
Δι	ıdit	AP.	ςı	ш	и

Date de l'audit de suivi : JJ/MM/AAAA

Preuve objective examinée pour résoudre la non-conformité :

Détailler la preuve examinée pour traiter et résoudre la NO

Résultat de l'audit de suivi :

Lever la suspension et rétablir le certificat/retirer le certificat



NON-CONFORMITÉS MAJEURES

N°	Référence de l'exigence (norme, article)	Déclaration de NC (preuve objective comprise)	Analyse de la cause première (déterminer pourquoi elle est survenue)	Plan des mesures correctives (mesures visant à éviter la répétition ; personne responsable, date d'échéance)	Correction (pour traiter le problème immédiat)	Preuve objective examinée (pour résoudre la NC)	Acceptation de la correction, du PAC et de la preuve (auditeur et date)
1	Exemple : ISO 22000:2018 §7.1	Énoncer clairement l'écart par rapport à l'exigence Fournir une preuve objective détaillée Indiquer l'impact potentiel ou réel sur la sécurité des aliments	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Indiquer la preuve révisée pour résoudre la NC, c à-d. le nom et le numéro du document	Nom de l'auditeur et date d'acceptation de l'analyse de la cause première, du PAC, de la correction et de la preuve objective
2							
3							
4							
Résolution sur site : Oui/Non Date de l'audit de suivi sur site (le cas échéant)		JJ/MM/AAAA					



NON-CONFORMITÉS MINEURES

N°	Référence de l'exigence (norme, article)	Déclaration de NC (preuve objective comprise)	Analyse de la cause première (déterminer pourquoi elle est survenue)	Plan des mesures correctives (mesures visant à éviter la répétition ; personne responsable, date d'échéance)	Correction (pour traiter le problème immédiat)	Preuve objective examinée (liée à la correction)	Acceptation de la correction et du PAC (auditeur et date)
1	Exemple : ISO 22000:2018 §7.1	Énoncer clairement l'écart par rapport à l'exigence Fournir une preuve objective détaillée	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Rempli(e) par le client	Indiquer la preuve examinée pour la correction, cà-d. le nom et le numéro du document	Nom de l'auditeur et date d'acceptation de l'analyse de la cause première, du PAC, de la correction et de la preuve objective
2							
3							
4							

Note: Les rapports de mesures correctives pour les non-conformités mineures, majeures ou critiques peuvent être intégrés au rapport d'audit ou se présenter sous la forme d'un document distinct.



RECOMMANDATION D'AUDIT

Certification initiale accordée	Oui	Non	Sans objet
Certification poursuivie	Oui	Non	Sans objet
Recertification	Oui	Non	Sans objet

DURÉE DE L'AUDIT

Calcul de la de de la Partie 4		onsulter le Table	au B.1 de l'ISO/TS .	22003:2013 et l'article 4.3		
D	Н	MS	FTE	FSSC supplémentaire		
1,5	0,5	0,25 1,0 0,5				
Calcul de la du	ırée de l'audit	Exemple :				
(jours hommes)			ial + T _{fssc} = 3,75 jo			
		Audit de surveil	lance = 1,5 jour ho	mme		
		Audit de recerti	fication = 3 jours			
Réduction de	la durée de l'audit	Justifier toute re	éduction accordée	à Ts		
Certification d management	•	Oui/Non ; si oui	, précisez.			
Nombre d'étu groupes de pr	des HACCP (liées aux oduits)	Indiquer le nombre d'études HACCP (liées aux groupes de produits)				
Nombre d'em	ployés (FTE)	compris + empl exerçant des ac nombre d'empl	oyés de bureau ; s tivités similaires s'	availleurs saisonniers i des rotations d'équipes appliquent, alors FTE = principale, travailleurs u compris		
Nombre de ro	tations des équipes					
•	es activités par rotation fférentes de la rotation	•				
Nombre d'em principale (FTI	ployés par rotation Ē)					

Note : le calcul de la durée de l'audit peut être téléchargé sur le portail du protocole FSSC sous la forme d'un document distinct, dans la mesure où l'ensemble des informations requises sont saisies.



LISTES DE CONTRÔLE

Note: il n'est pas nécessaire d'indiquer les sous-sous-sections (p. ex. 7.5.3.1; 8.5.1.5.1) dans la section de la liste de vérification du rapport d'audit de l'ISO 22000. Toutefois, si une non-conformité est identifiée, celle-ci doit être indiquée à ce niveau et intégrée au rapport. La liste de vérification du portail contient toutes les articles, jusqu'au niveau le plus bas.

ISO 22000:2018

ISO 22000:2018		Conf	Conforme		Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/ Majeure/ Critique	NC	la NC
4	Contexte de l'organisation					
4.1	Comprendre l'organisation et son contexte					
4.2	Comprendre les besoins et les attentes des parties concernées					
4.3	Déterminer le champ d'application du système de management de la sécurité des aliments					
4.4	Système de management de la sécurité des aliments					

Résumé:

Fournir un aperçu du contexte de l'organisation, et notamment les facteurs internes et externes, positifs et négatifs (risques et opportunités) qui ont un impact sur la capacité du SMSDA à atteindre les résultats escomptés et sur la façon dont cela concorde avec l'amélioration continue du SMSDA. Cette section peut être croisée avec l'article 6.1.2 de l'ISO 22000:2018. Quels sont les mécanismes en place pour rester à jour et respecter les exigences statutaires et réglementaires et les exigences des clients concernées en ce qui concerne la sécurité des aliments? Résumer l'état des constatations d'inspection gouvernementale ou réglementaire, le cas échéant, et intégrer toute modification significative de la législation qui a un impact sur le SMSDA et indiquer si le site a effectivement procédé aux modifications.

ISO 22000:2018		Conforme		Note	Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/ Majeure/	NC	la NC
				Critique		
5	Leadership					
5.1	Leadership et engagement					
5.2	Politique					



5.2.1	Élaborer la politique en matière de sécurité des aliments			
5.2.2	Communiquer la politique en matière de sécurité des aliments			
5.3	Rôles, responsabilités et pouvoirs organisationnels			
5.3.1	La direction doit s'assurer que les rôles et les responsabilités liés aux fonctions concernées sont assignés, communiqués et compris au sein de l'organisation.			
5.3.2	Le responsable de l'équipe de sécurité des aliments doit être responsable de : a) – d)			
5.3.3	Toute personne a le devoir de signaler un/des problème(s) concernant le SMSDA à la/aux personne(s) identifiée(s).			

Fournir un aperçu contenant la preuve objective évaluée :

- a) Démontrer le leadership et l'engagement de la direction générale envers le SMSDA, et apporter la preuve que la politique et les objectifs en matière de sécurité des aliments ont été élaborés par la direction générale, sont compatibles avec la direction stratégique de l'organisation et ont été intégrés au SMSDA.
- b) Présenter les ressources disponibles pour maintenir le SMSDA et soutenues par la direction générale; démontrer que les rôles et les responsabilités des fonctions concernées ont été établis et communiqués, et notamment la responsabilité de l'équipe de sécurité des aliments et du responsable de l'équipe de sécurité des aliments (la description de poste du responsable de l'équipe de sécurité des aliments doit répondre aux exigences) envers le SMSDA; démontrer que l'équipe de sécurité des aliments est multidisciplinaire et composée des personnes/expertises appropriées, en donnant un bref aperçu des disciplines/domaines couverts;
- c) Détailler les mécanismes mis en place afin d'assurer la communication au sein de l'organisation et à destination des parties intéressées, et indiquer si ces mécanismes sont efficaces. Détailler les mécanismes permettant à l'équipe de produire des rapports de l'équipe à destination de la direction générale et indiquer comment le personnel dans son ensemble peut signaler les problèmes liés à la sécurité des aliments. Indiquer comment l'organisation fait en sorte que la politique soit adaptée à chaque employé, par rapport à la culture de la sécurité des aliments ;
- d) Culture de la sécurité des aliments : fournir un aperçu de la façon dont la culture de la sécurité des aliments est traitée au sein de l'organisation, avec une référence spécifique à la communication, à la formation, aux retours et à l'engagement des employés et à l'évaluation des performances des



activités définies couvrant toutes les sections de l'organisation qui ont un impact sur la sécurité des aliments ;

e) Comment l'amélioration continue est-elle encouragée au sein de l'organisation ? Le résumé doit indiquer les thématiques abordées pendant l'entretien avec la direction générale et préciser l'identité des personnes interrogées.

ISO 22000	:2018	Conf	orme	Note	Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/	NC	la NC
				Majeure/ Critique		
6	Planification			Chaque		
6.1	Actions mises en place pour traiter les risques et les opportunités					
6.1.1	Lors de la planification du SMSDA, l'organisation doit prendre en compte les points abordés au point 4.1 et les exigences mentionnées aux points 4.2 et 4.3 et déterminer les risques et opportunités qui doivent être traités à : a) – d)					
6.1.2	L'organisation doit planifier : a) – b)					
6.1.3	Les actions mises en place par l'organisation pour traiter les risques et les opportunités doivent être proportionnelles à : a) – c)					
6.2	Objectifs du système de management de la sécurité des aliments et planification pour les atteindre					
6.2.1	L'organisation doit définir des objectifs en matière de SMSDA pour les fonctions et niveaux concernés. Les objectifs du SMSDA doivent : a) – f)					
6.2.2	Lors de la planification des moyens choisis pour atteindre ses objectifs en matière de SMSDA,					

Appendice 2 –	Exigences en matière de rapports d'au	dit pour	l'OC		⊘ FS	SC 22000
	l'organisation doit déterminer : a) – c)					
6.3	Planification des modifications					
place com actions se Démontre décrire le des exemp Montrer la Deming. L	n manière dont les risques et les aprises) au regard des performa ra évaluée. processus de suivi, d'examen e ples. n manière dont les modifications décrire les constatations faites d cédent, au SMSDA, etc.) et l'effe	ances e és et que et de co s appo au suje	et de l'é u'ils rei ommun rtées ac et des r	efficacité ntrent da ication (i. u SMSDA modificati	du SMSDA, et dont l ns le cadre des obje nterne et externe) et sont traitées, y comp ions (p. ex. en les col	l'efficacité des ectifs SMART; l'illustrer par pris la roue de
ISO 22000			orme	Note	Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/ Majeure/ Critique	NC	la NC
7	Support					
7.1	Ressources					
7.1.1	Principes généraux					
7.1.2	Personnel					
7.1.3	Infrastructures					
7.1.4	Environnement de travail					

SMSDA

prestataires

Éléments

extérieurs

Compétence

Sensibilisation

Communication

Principes généraux

Principes généraux

Communication externe

Communication interne

Informations documentées

par

élaborés en externe

des

du

Contrôle des processus, produits ou services fournis

7.1.5

7.1.6

7.2

7.3

7.4

7.4.1

7.4.2

7.4.3

7.5

7.5.1



7.5.2	Créations et mises à jour			
7.5.3	Contrôle des informations documentées			
7.5.3.1	Les informations documentées demandées par le SMSDA et par le présent document doivent être contrôlées afin de garantir : a) - b)			
7.5.3.2	Pour le contrôle des informations documentées, l'organisation doit aborder les activités suivantes, le cas échéant : a) - d)			

Fournir un aperçu contenant la preuve objective évaluée :

Ressources ; compétence et sensibilisation

Fournir un aperçu comprenant les exigences définies et documentées en matière de compétence pour tous les niveaux de l'organisation. Pour les experts externes, détailler les exigences, la compétence et le champ d'application (ils peuvent être identifiés dans le contrat). Pour ces personnes, les exigences en matière de formation sont identifiées et les dossiers de réalisation sont disponibles, y compris la communication des exigences au point 7.3.

Contrôle des processus, des produits ou des services fournis par des prestataires extérieurs

Détailler les éléments, les processus, les produits ou les services fournis par des prestataires extérieurs. Comment l'impact sur la sécurité des aliments est-il évalué? Comment les critères de contrôle (sélection, évaluation, suivi et réévaluation) sont-ils définis? Comment la communication est-elle gérée? Et comment l'efficacité est-elle vérifiée? Démontrer, preuve à l'appui, que l'organisation dispose d'une procédure concernant les achats effectués en situation d'urgence, visant à garantir que les produits sont toujours conformes aux exigences spécifiées et que le fournisseur a été évalué. Préciser si l'utilisation en urgence de fournisseurs non agréés a été relevée (date, fournisseur et matériel) et confirmer que la procédure a été suivie.

Communication interne et externe

Détailler les mécanismes de communication interne et externe et montrer comment l'efficacité de la communication est mesurée et renforcée.

Informations documentées

Fournir un aperçu du système de contrôle des documents, et notamment de la création, de la mise à jour, du stockage et de la conservation des documents (internes et externes) et des registres ; confirmer la présence de systèmes de sauvegarde pour les systèmes électroniques.

ISO 22000:2018		Conforme		Note		Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/	NC	la NC
				Majeure/		
				Critique		
8	Fonctionnement					



8.1	Planification et contrôle des opérations			
8.2	Programmes prérequis (PRP)			
8.2.1	L'organisation doit élaborer, mettre en œuvre, maintenir et mettre à jour les PRP afin de faciliter la prévention ou la réduction des contaminants (y compris les risques en matière de sécurité des aliments) dans les produits, lors de la transformation des produits et dans l'environnement de travail.			
8.2.2	Les PRP doivent être : a) – d)			
8.2.3	Lors de la sélection ou de l'élaboration des PRP, l'organisation doit s'assurer que les exigences statutaires et réglementaires en vigueur et les exigences des clients, convenues d'un commun accord, sont identifiées. L'organisation doit tenir compte de : a) – b)			
8.2.4	Lors de l'élaboration des PRP, l'organisation doit tenir compte de : a) – l)			
8.3	Système de traçabilité			
8.4	Préparation et intervention en cas d'urgence			
8.4.1	Principes généraux			
8.4.2	Gestion des urgences et des incidents			
8.5	Contrôle des risques			
8.5.1	Étapes préalables à l'analyse des risques			
8.5.1.1	Principes généraux			
8.5.1.2	Caractéristiques des matières premières, des			



	ingrédients et des matières en contact avec les produits			
8.5.1.3	Caractéristiques des produits finis			
8.5.1.4	Utilisation prévue			
8.5.1.5	Organigrammes et description des processus			
8.5.1.5.1	Préparation des organigrammes			
8.5.1.5.2	Confirmation sur site des organigrammes			
8.5.1.5.3	Description des processus et de l'environnement des processus			
8.5.2	Analyse des risques			
8.5.2.1	Principes généraux			
8.5.2.2	Identification des risques et détermination des niveaux acceptables			
8.5.2.2.1	L'organisation doit identifier et documenter l'ensemble des risques relatifs à la sécurité des aliments que l'on risque raisonnablement de rencontrer en fonction du type de produit, du type de processus et de l'environnement du processus. L'identification doit être fondée sur : a) – e)			
8.5.2.2.2	L'organisation doit identifier la ou les étapes (réception des matières premières, transformation, distribution et livraison) durant lesquelles chaque risque relatif à la sécurité des aliments peut être présent, être introduit, augmenter ou persister. Lors de l'identification des risques, l'organisation doit tenir compte de : a) – c)			
8.5.2.2.3	L'organisation doit déterminer le niveau			



	acceptable de chaque risque identifié dans le produit fini, le cas échéant. Lors de la détermination des niveaux acceptables, l'organisation doit: a) – c)			
8.5.2.3	Évaluation des risques			
8.5.2.4	Sélection et catégorisation de la ou des mesures de contrôle			
8.5.2.4.1	En fonction de l'évaluation des risques, l'organisation doit sélectionner une mesure de contrôle ou une combinaison de mesures de contrôle qui pourra prévenir ou réduire le risque relatif à la sécurité des aliments à un niveau de risque acceptable.			
8.5.2.4.2	En outre, pour chaque mesure de contrôle, l'approche systématique doit intégrer une étude de faisabilité de : a) – c)			
8.5.3	Validation de la ou des mesures de contrôle et de la combinaison de mesures de contrôle			
8.5.4	Plan de contrôle des risques (plan HACCP/OPRP)			
8.5.4.1	Principes généraux			
8.5.4.2	Détermination des limites critiques et des critères d'action			
8.5.4.3	Suivi des systèmes aux CCP et pour les OPRP			
8.5.4.4	Mesures mises en place lorsque les limites critiques ou les critères d'action ne sont pas respectés			
8.5.4.5	Mise en œuvre du plan de contrôle des risques			
8.6	Mise à jour des informations précisant les PRP et le plan de contrôle des risques			



8.7	Contrôle du suivi et des mesures			
8.8	Vérification liée aux PRP et au plan de contrôle des risques			
8.8.1	Vérification			
8.8.2	Analyse des résultats des activités de vérification			
8.9	Contrôle des non- conformités de produits et de processus			
8.9.1	Principes généraux			
8.9.2	Corrections			
8.9.2.1	L'organisation doit s'assurer que, lorsque les limites critiques aux CCP ou les critères d'action pour les OPRP ne sont pas respectés, les produits concernés sont identifiés et contrôlés quant à leur utilisation et à leur diffusion.			
8.9.2.2	Lorsque des limites critiques aux CCP ne sont pas respectées, les produits concernés doivent être identifiés et considérés comme des produits potentiellement dangereux (voir le point 8.9.4).			
8.9.2.3	Si les critères d'action d'un OPRP ne sont pas satisfaits, les mesures suivantes doivent être prises : a) – c)			
8.9.2.4	Des informations documentées doivent être conservées afin de décrire les corrections apportées aux produits et aux processus non conformes, y compris a) – c).			
8.9.3	Mesures correctives			
8.9.4	Gestion des produits potentiellement dangereux			



8.9.4.1	Principes généraux			
8.9.4.2	Évaluation pour distribution			
8.9.4.3	Destruction des produits non conformes			
8.9.5	Retrait/rappel			

Fournir un aperçu de la <u>Planification et du contrôle des opérations</u>, et notamment de la manière dont les mesures déterminées au point 6.1 sont traitées, et parmi elles tous les processus soustraités ou externalisés. Ne pas dresser la liste des documents individuels des PRP: mentionner que les détails sont indiqués dans la liste de vérification des PRP correspondante (ISO/TS 22002-x le cas échéant). Émettre un avis sur l'efficacité de la mise en œuvre des PRP sur le site de façon générale.

Système de traçabilité: Définir la façon dont l'organisation assure la traçabilité (sur le principe d'un échelon en amont, un échelon en aval) et respecte les exigences législatives concernées et les exigences des clients. Indiquer la fréquence des tests de traçabilité (équilibre des masses compris) et la date à laquelle le dernier test a été effectué et le produit testé. Procéder à un exercice de traçabilité et présenter les résultats (indiquer le produit testé, la vitesse de réalisation par l'organisation, le résultat du test/de l'équilibre des masses). Si l'organisation effectue une reprise, préciser la façon dont la traçabilité est maintenue.

Préparation et intervention en cas d'urgence: Détailler le document qui traite les situations d'urgence potentielles, et notamment l'obligation de déclarer les situations qui ont un impact sur la sécurité des aliments ou le certificat FSSC 22000. Détailler les éventuelles situations d'urgence depuis le dernier audit, la façon dont l'organisation les a gérées et indiquer si les exigences ont été respectées. Le cas échéant, indiquer si l'OC a été informé de la situation d'urgence. Indiquer la date, la nature et le résultat du test périodique (au moins une fois par an) ainsi que les modifications apportées à la procédure à la suite de tout incident, situation d'urgence ou test. Une procédure at-t-elle été mise en place pour la planification des mesures d'urgence, notamment en cas de perturbation de l'approvisionnement en eau, en électricité ou en froid ?

Contrôle des risques: Effectuer une brève présentation des informations préliminaires rassemblées, de la façon dont elles sont conservées et mises à jour, et notamment de leur utilisation prévue et des groupes vulnérables. Faire référence aux organigrammes, indiquer quand les organigrammes ont été mis à jour pour la dernière fois et s'ils ont été révisés à la suite de modifications apportées au processus. Faire référence aux organigrammes vérifiés pendant l'audit et indiquer si l'exigence est respectée.

Décrire le type de risques (chimiques, physiques, microbiologiques, allergènes), la méthode utilisée pour évaluer les risques significatifs et les mesures de contrôle prises et déterminer les OPRP et les CCP. Confirmer que l'ensemble des CCP et des OPRP ont été validés et l'efficacité de cette validation. Documenter les OPRP et les CCP : présentation, limites de contrôle, suivi et mesures correctives en cas de violation. Fournir des informations complémentaires sur les documents vérifiés dans le cadre de l'audit.

Si des emballages sont utilisés pour conférer ou fournir un effet fonctionnel sur les denrées alimentaires, comme l'allongement de la durée de conservation, l'organisation doit mettre en place des exigences spécifiques.

Révision HACCP : détailler le processus, indiquer la date de la dernière mise à jour et de quelle façon ce processus est lié à la revue de direction.

<u>Contrôle des non-conformités de produits et de processus :</u> Si des limites critiques ou des critères d'action ne sont pas respectés, indiquer si la procédure a été suivie et si l'efficacité des mesures correctives a été vérifiée. Documenter les exemples.



Préciser de quelle façon l'organisation empêche les produits potentiellement dangereux de pénétrer dans la chaîne alimentaire et indiquer la procédure de diffusion positive. Indiquer les échantillons de produits non conformes et les mesures prises en fonction des dossiers examinés. Indiquer si un système de rappel efficace a été mis en place et s'il comprend les informations relatives au dernier exercice de rappel effectué et à son efficacité. Documenter tout retrait/rappel réel effectué depuis le dernier audit, ses résultats et la façon dont il a été examiné, ainsi que toute modification apportée à la suite dudit retrait/rappel. Pour plus d'informations sur les rappels, consulter l'article 15 de l'ISO/TS 22002-1.

ISO 22000:	ISO 22000:2018		Conforme		Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/ Majeure/ Critique	NC	la NC
9	Évaluation des performances					
9.1	Suivi, mesure, analyse et évaluation					
9.1.1	Principes généraux					
9.1.2	Analyse et évaluation					
9.2	Audit interne					
9.2.1	L'organisation doit mener des audits internes aux intervalles prévus afin d'indiquer si le SMSDA sont conformes à : a) – b)					
9.2.2	L'organisation doit a) – g)					
9.3	Revue de direction					
9.3.1	Principes généraux					
9.3.2	Contribution à la revue de direction					
9.3.3	Résultat de la revue de direction					

Résumé:

Suivi, mesure, analyse et évaluation : Détailler ce qui est suivi/évalué et indiquer si les exigences du point 9.1 sont respectées afin de soutenir l'évaluation et les performances du SMSDA. Fournir un aperçu de l'analyse des informations à partir des activités de suivi et d'évaluation, et notamment indiquer les résultats et les tendances des activités de vérification liées aux PRP, au plan de contrôle des risques et aux audits internes et externes. Confirmer que l'analyse est conforme au point 9.1.2 a-e et qu'elle contribue à la revue de direction et à la mise à jour du SMSDA.

<u>Audit interne</u>: Fournir un aperçu du programme d'audit interne, et notamment de la fréquence, de la compétence et de l'impartialité des auditeurs internes, et montrer comment les mesures



correctives sont traitées. Le rapport d'audit doit confirmer que la fréquence des audits internes est fondée sur le risque (importance des processus concernés, modifications du SMSDA, résultats du suivi, évaluation) et sur les résultats des précédentes constatations d'audit. Indiquer si le calendrier de l'audit comprend tous les aspects du protocole FSSC 22000 (ISO 22000, PRP, Partie 2 du FSSC 22000 et décisions du CPP le cas échéant) et s'il est suffisamment pris en compte dans le programme de l'audit et dans les rapports d'audit internes. Indiquer le statut des audits (lien vers l'amélioration) et les mécanismes de remontée si les NC ne sont pas traitées ou si le programme de l'audit prend du retard.

Revue de direction: Fournir un aperçu du processus de revue de direction et de son efficacité, et notamment indiquer la fréquence des réunions et la participation des cadres supérieurs (vers le leadership). Mentionner tout problème significatif soulevé lors de la revue de direction (risques/opportunités internes/externes et modifications significatives prévues/apportées) et indiquer si l'organisation traite ces questions avec efficacité. Fournir un aperçu du résultat de la revue de direction et de toutes les modifications apportées au SMSDA, à la politique en matière de sécurité des aliments ou aux objectifs, et indiquer toutes les exigences en matière de ressources. Indiquer si tous les aspects (contributions et résultats) de cette clause sont traités dans l'ordre du jour et dans le compte-rendu et si des mesures adaptées ont été mises en place pour assurer l'amélioration continue et le maintien du SMSDA et du Protocole de certification FSSC 22000. Indiquer la date de la dernière revue de direction et confirmer que le procès-verbal couvre les exigences énoncées aux articles 9.3.2 et 9.3.3.

ISO 22000:2018		Conforme		Note	Si non, précisez la	Numéro de
Article	Exigence	Oui	Non	Mineure/ Majeure/ Critique	NC	la NC
10	Amélioration					
10.1	Non-conformité et action corrective					
10.1.1	En cas de non-conformité, l'organisation doit : a) – e)					
10.1.2	L'organisation doit conserver les informations documentées comme preuve de : a) – b)					
10.2	Amélioration continue					
10.3	Mise à jour du système de management des aliments					

Résumé:

Fournir un aperçu du système des non-conformités et des mesures correctives, et notamment des plaintes des clients. Indiquer la manière dont les mesures correctives sont examinées pour leur mise en œuvre efficace, et notamment l'identification des tendances, l'analyse de la cause première et l'élimination de la cause de la NC, de sorte qu'elle ne se reproduise pas.

Décrire les mécanismes ou mesures prises par la direction pour assurer l'amélioration continue liée au caractère approprié, adéquat et efficace du SMSDA. Mettre à jour le SMSDA: confirmer que le SMSDA est mis à jour en permanence et indiquer la manière dont cela est contrôlé et effectué en prenant en compte les exigences du point 10.3.



ISO/TS 22002-1:2009

ISO/TS 22002-1:2009		Conforme			Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
4	Construction et aménageme	ent des					
4.1	Exigences générales						
4.2	Environnement						
4.3	Emplacement des établissements						

Résumé:

<u>Exigences générales</u>: Décrire les types de bâtiments (p. ex. production, bureaux, stockage, ateliers, entrepôts, etc.) et leurs matériaux de construction, leur état général et toute modernisation ou modification effectuée.

<u>Environnement</u>: Décrire les activités qui ont lieu dans les zones adjacentes au site (p. ex. unités industrielles, enclos ouverts, etc.) et indiquer si les risques ont été pris en compte. Indiquer la date de la dernière revue et le résultat de l'efficacité des mesures de protection contre les contaminations potentielles.

<u>Site de l'établissement</u>: Décrire les limites du site (grillage, bâtiments adjacents, etc.). Les renseignements concernant l'accès peuvent être indiqués au point 18.2 des PRP des denrées alimentaires pour éviter toute répétition. Indiquer l'état général du site.

ISO/TS 2	2002-1:2009	C	onform	ne	Note	Si non, précisez	Numéro				
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC				
5	Agencement des locaux et de l'espace de travail										
5.1	Exigences générales										
5.2	Conception interne, aménagement et flux de circulation										
5.3	Structures et accessoires internes										
5.4	Emplacement des équipements										
5.5	Installations de laboratoire										
5.6	Locaux temporaires/mobiles et distributeurs automatiques										

Appendice 2	2 – Exigences en matière de rapports	d'audit ր	oour l'O0	<u> </u>		⊘ FSS	SC 22000			
5.7	Entreposage des denrées alimentaires, des matériaux d'emballage, des ingrédients et des produits chimiques non alimentaires									
Résumé	:									
circulati	nter l'adéquation de la conc on par rapport à l'impact so de nettoyage et de maintena ommes.	ur la so	écurité	des a	liments,	et notamment en	facilitant les			
plafonds risque p	un aperçu du système de s s, etc. Indiquer la présence év our la production en raison d tilateurs potentiellement bris	rentuell de fené	le d'ead	u stagn	ante (égo	outs insuffisants) et	s'il existe un			
indiquei	nstallations de laboratoire so r si des tests micro/chimiques ère dont les installations d'ess	ont ét	é effec	tués et	t si les ris	,				
	'utilisation de structures mob ère dont les risques sont évalu		,		rt de distr	ibuteurs automatiq	ues, préciser			
ingrédie les exige	a manière dont les risques sont évalués et contrôlés. Tournir un aperçu de l'entreposage des denrées alimentaires, des matériaux d'emballage, des ingrédients et des produits chimiques non alimentaires et de la façon dont l'organisation respecte es exigences. En cas d'utilisation de palettes, indiquer la façon dont elles sont traitées afin d'éviter linfestation par des insectes ou le lessivage chimique.									
ISO/TS 2	2002-1:2009	C	onform	ne	Note	Si non, précisez	Numéro			
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC			

ISO/TS 2	22002-1:2009	C	onform	ne	Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
6	Services collectifs : air, eau,	énergie	•				
6.1	Exigences générales						
6.2	Approvisionnement en eau						
6.3	Produits chimiques pour chaudières						
6.4	Qualité de l'air et ventilation						
6.5	Air comprimé et autres gaz						
6.6	Éclairage						

Indiquer la façon dont l'organisation contrôle la qualité des services collectifs afin de réduire le risque de contamination des produits.



<u>Approvisionnement en eau</u>: Préciser le type d'eau (potable ou non potable), son utilisation et sa source (municipale, eau de source, station d'épuration interne). Indiquer si les spécifications de l'eau (utilisations variées) ont été définies, si l'eau respecte ces spécifications (type de test, fréquence, résultats) et si des exigences législatives sont en vigueur. Donner des exemples de dossiers contrôlés.

En cas d'utilisation de <u>produits chimiques pour chaudière</u>, fournir des informations sur l'autorisation d'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité et tout sujet de préoccupation si la vapeur est en contact direct avec les produits. Identifier les personnes responsables de l'utilisation de ces produits chimiques.

Qualité de l'air et ventilation: Préciser si l'air est utilisé comme ingrédient ou s'il est en contact direct avec les produits, et la façon dont l'organisation garantit que l'air respecte les exigences (tests, spécifications, programme de contrôle de la qualité, révision de la documentation, etc.). Donner des précisions sur les registres de maintenance des systèmes d'air, y compris sur le programme de remplacement des filtres à air. Fournir un aperçu de l'air comprimé et des autres gaz utilisés le cas échéant (type, objet, etc.), et indiquer s'ils sont en contact avec les produits, les équipements, etc. Indiquer les sources approuvées, leur utilisation et si elles sont filtrées ou non.

Indiquer s'il y a suffisamment <u>d'éclairage</u> dans toutes les zones (production, stockage, etc.) pour faciliter les opérations de nettoyage, si les systèmes de fixation des lampes sont correctement protégés et si des lampes à UV sont utilisées.

ISO/TS 2	22002-1:2009	C	onform	ne	Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
7	Élimination des déchets						
7.1	Exigences générales						
7.2	Conteneurs destinés aux déchets et aux substances non comestibles						
7.3	Gestion et élimination des déchets						
7.4	Égouts et évacuation						

Résumé:

Fournir un aperçu du système de gestion des déchets mis en place et, si des substances dangereuses doivent être éliminées, indiquer la manière dont cette élimination est gérée et contrôlée, y compris la destruction/le retrait.

Si des matériaux avec des marques de commerce sont jetés ou détruits, indiquer la façon dont le risque de réutilisation est géré. Vérifier le contrat avec l'entreprise de gestion des déchets.

Confirmer que le système de gestion des eaux usées est adapté et approprié à la taille des locaux, et indiquer les procédures en matière de nettoyage et de maintenance.



ISO/TS 2	2002-1:2009	Co	onform	ne	Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
8	Caractère approprié, nettoya	age et r	mainte	nance	des équi _l	pements	
8.1	Exigences générales						
8.2	Conception hygiénique						
8.3	Surfaces de contact avec les produits						
8.4	Contrôle de la température et équipements de contrôle						
8.5	Nettoyage de l'usine, des ustensiles et des équipements						
8.6	Maintenance préventive et corrective						
traiteme tempéra (gradien Préciser la procé Fournir façon d	ments. de contrôle de la température ent thermique présents, et no ature ; préciser également si ce et de température et condition de la fréquence de nettoyage de dure/au calendrier de nettoya un aperçu du programme de lont la maintenance correction Indiquer si des lubrifiants son	tamme es équi es de co e l'usine age, à l' e maint ve est	ent le t pemer onserva e, des u 'adéqua tenance effectu	ype et lats sont ation). ustensin ation d e préve uée et	les mesu t conform les et des les équip entive et dont les	res de suivi et de cones aux spécification s équipements (faire ements de nettoyag corrective, et notai s réparations temp	ontrôle de la la la se du produit le référence à le, etc.).
ISO/TS 2	2002-1:2009	Conf	orme		Note	Si non, précisez	
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Siso	de la NC
9	Gestion des matières acheté	ees					
9.1	Exigences générales						
9.2	Sélection et gestion des fournisseurs						
9.3	Exigences concernant les						

matières entrantes



(matières			
premières/ingrédients/emb			
allage)			

Fournir un aperçu du programme de référencement des fournisseurs et de la façon dont il est contrôlé, suivi et révisé, afin de garantir que les fournisseurs respectent les exigences spécifiques. Décrire les mécanismes de traitement de l'utilisation en urgence de fournisseurs non référencés, la façon dont ces mécanismes sont évalués et contrôlés et les responsabilités qu'ils impliquent. Préciser si l'utilisation en urgence de fournisseurs non référencés a été relevée (date, fournisseur et matériel) et confirmer que la procédure a été suivie.

Catégorie CI de la chaîne alimentaire uniquement : vérifier la procédure pour les fournisseurs d'animaux, de poissons et de fruits de mer qui sont soumis au contrôle des substances interdites (p. ex. produits pharmaceutiques, médicaments vétérinaires, métaux lourds et pesticides).

Des exigences pour les matières entrantes ont-elles été établies ? Et notamment des exigences en matière d'inspection et de fréquence ? Comment traiter les non-conformités (y compris le traitement et l'identification des produits en attente ou refusés) ? Si des lignes de réception de vrac sont présentes, celles-ci doivent être identifiées, bloquées et verrouillées, et des systèmes d'approbation/d'élimination doivent être mis en place.

ISO/TS 2	ISO/TS 22002-1:2009		Conforme			Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
10	Mesures de prévention de la	contan	ninatio	n croisé	e		
10.1	Exigences générales						
10.2	Contamination microbiologique croisée						
10.3	Gestion des allergènes						
10.4	Contamination physique						

Résumé:

Fournir un aperçu des programmes mis en place pour empêcher, contrôler et détecter la contamination, y compris les mesures visant à éviter la contamination physique, allergène et microbiologique. Décrire les mesures prises, le zonage, les contrôles d'accès et les flux de circulation, le cas échéant, et la façon dont les reprises sont traitées, notamment dans le cadre de la gestion des allergènes.

Catégorie CI de la chaîne alimentaire uniquement : détailler les exigences spécifiques relatives à la procédure d'inspection dans les parcs d'attente ou lors de l'éviscération, afin de garantir que les animaux sont propres à la consommation humaine ;

Allergènes : indiquer la présence d'allergènes dans les produits et préciser lesquels ; s'il n'y en a pas, l'indiquer également. Faire référence à la formation spécifique, et notamment à la formation de sensibilisation aux allergènes. En cas de déclaration de présence d'allergènes (sur l'étiquette ou la documentation du produit), celle-ci est-elle vérifiée et validée et répond-elle aux exigences spécifiques de la législation et des clients ?

**Pour éviter toute répétition, il peut être fait référence aux exigences supplémentaires du protocole FSSC pour la gestion des allergènes.



Article Exigence Oul Non S. O. Mineure/ Majeure/ Critique Si s. O., fournissez une justification 11.1 Exigences générales 11.2 Agents et outils de nettoyage et de désinfection 11.3 Programmes de nettoyage et de désinfection 11.4 Systèmes de nettoyage en place (CIP) 11.5 Suivi de l'efficacité des méthodes d'hygiène Résumé: Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils de nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. Numéro Si s. o., fournissez une justification entenque s'il exit des mettoyage et de désinfection et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils de nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés.	ISO/TS 2	22002-1:2009	Confo	rme		Note	Si non, précisez	Numéro
11.1 Exigences générales	Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Majeure/	fournissez une	de la NC
11.2 Agents et outils de nettoyage et de désinfection 11.3 Programmes de nettoyage et de désinfection 11.4 Systèmes de nettoyage en place (CIP) 11.5 Suivi de l'efficacité des méthodes d'hygiène Résumé: Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils di nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. ISO/TS 22002-1:2009 Conforme Note Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une justification 12 Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations	11	Nettoyage et désinfection						
nettoyage et de désinfection 11.3 Programmes de nettoyage et de désinfection 11.4 Systèmes de nettoyage en place (CIP) 11.5 Suivi de l'efficacité des méthodes d'hygiène Résumé: R	11.1	Exigences générales						
et de désinfection 11.4 Systèmes de nettoyage en place (CIP) 11.5 Suivi de l'efficacité des méthodes d'hygiène Résumé: Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils di nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris le paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des ligne de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. ISO/TS 22002-1:2009 Article Exigence Oui Non S. o. Mineure/ Si s. o., fournissez une justification 12 Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations	11.2	nettoyage et de						
place (CIP) 11.5 Suivi de l'efficacité des méthodes d'hygiène Résumé: Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils de nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. ISO/TS 22002-1:2009 Article Exigence Oul Non S. o. Mineure/ Majeure/ Critique Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une justification 12 Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	11.3	, ,						
Résumé : Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils de nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. ISO/TS 22002-1:2009 Conforme Note Si non, précisez la NC Numéro de la NC Article Exigence Oui Non S. o. Mineure/Majeure/Critique Numéro de la NC 12 Lutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire 12.4 Refuges et infestations Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire Unique la cutte antiparasitaire	11.4							
Fournir un aperçu de la procédure/du programme de nettoyage et de désinfection, et notammer indiquer s'il est approprié/adapté aux processus concernés (y compris les agents et outils de nettoyages), préciser le type de validation des méthodes choisi et le suivi de l'efficacité du nettoyage effectué. En cas d'utilisation de systèmes de CIP, fournir des détails sur le programme de CIP, y compris les paramètres, les mesures de suivi et les exigences. Confirmer que les lignes sont séparées des lignes de produits actives. Détailler les registres examinés pour démontrer que les paramètres sont respectés. ISO/TS 22002-1:2009 Conforme Note Si non, précisez la NC Si s. O., fournissez une justification 12 Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations Diametro de la NC Si su non, précisez la NC Si s. O., fournissez une justification Lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès Diametro de la NC Si su non, précisez la NC Si s. O., fournissez une justification Lutte antiparasitaire 12.4 Refuges et infestations	11.5							
Article Exigence Oui Non S. o. Mineure/ Majeure/ Critique Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations	Fournir indiqued nettoya effectue En cas d	un aperçu de la procédure/du r s'il est approprié/adapté au ges), préciser le type de validat s. d'utilisation de systèmes de Cli	ix proc ion des P, fourn	essus (métho nir des (concerr des cho détails s	nés (y con pisi et le su sur le pro	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d	t outils de Inettoyage Compris les
Article Exigence Oui Non S. o. Mineure/ Majeure/ Critique Si s. o., fournissez une justification 12 Lutte antiparasitaire 12.1 Exigences générales 12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations	Fournir indique, nettoya, effectue En cas o paramè de prod	un aperçu de la procédure/du r s'il est approprié/adapté au ges), préciser le type de validat s. d'utilisation de systèmes de Cli tres, les mesures de suivi et les l'uits actives.	ix proc ion des P, fourn s exigen	essus (métho nir des (eces. Co	concerr des cho détails s nfirme	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l	mpris les agents e vivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées	t outils de Inettoyage Compris les
12.1 Exigences générales	Fournir indique, nettoya, effectue En cas c paramè de prod Détaille	un aperçu de la procédure/du r s'il est approprié/adapté au ges), préciser le type de validat s. d'utilisation de systèmes de Cla tres, les mesures de suivi et les luits actives. r les registres examinés pour c	ix proc ion des P, fourn s exigen	essus (métho nir des (ces. Co	concerr des cho détails s nfirme	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres	mpris les agents e vivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro
12.2 Programmes de lutte antiparasitaire 12.3 Interdire l'accès 12.4 Refuges et infestations	Fournir indiques nettoyage effectue En cas coparamè de production Détailles	un aperçu de la procédure/du r s'il est approprié/adapté au ges), préciser le type de validat s. d'utilisation de systèmes de Cla tres, les mesures de suivi et les luits actives. r les registres examinés pour c	nx procion des P, fourn s exigen démont Confc	essus o métho nir des o ces. Co rer que	concerr des cho détails s enfirmen	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de I nettoyage Compris les S des lignes
antiparasitaire	Fournir indiques nettoyage effectue En cas coparamè de production Détailles ISO/TS 2	un aperçu de la procédure/dur s'il est approprié/adapté auges), préciser le type de validation. d'utilisation de systèmes de Clitres, les mesures de suivi et les luits actives. r les registres examinés pour de 2002-1:2009 Exigence	nx procion des P, fourn s exigen démont Confc	essus o métho nir des o ces. Co rer que	concerr des cho détails s enfirmen	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro
12.4 Refuges et infestations	Fournir indiques nettoyage effectue En cas coparamè de production Détailles ISO/TS 2 Article	un aperçu de la procédure/dur s'il est approprié/adapté auges), préciser le type de validates. d'utilisation de systèmes de Clitres, les mesures de suivi et les luits actives. r les registres examinés pour de 2002-1:2009 Exigence Lutte antiparasitaire	confo	essus o métho nir des o ces. Co erer que vrme Non	des cho détails s infirme e les pai	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro
Tarr increges et illiestations E E E	Fournir indiques nettoya, effectue En cas o paramè de prod Détailles ISO/TS 2 Article 12 12.1	un aperçu de la procédure/dur s'il est approprié/adapté auges), préciser le type de validation. d'utilisation de systèmes de Clitres, les mesures de suivi et les duits actives. r les registres examinés pour de 2002-1:2009 Exigence Lutte antiparasitaire Exigences générales Programmes de lutte	confc	essus o métho nir des o ces. Co erer que vrme Non	des cho détails s infirme e les pai	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro
12.5 Suivi et détection	Fournir indiques nettoyage effectue En cas coparamè de production Détailles ISO/TS 2 Article 12.1 12.1 12.2	un aperçu de la procédure/dur s'il est approprié/adapté auges), préciser le type de validation. d'utilisation de systèmes de Clitres, les mesures de suivi et les duits actives. r les registres examinés pour de 2002-1:2009 Exigence Lutte antiparasitaire Exigences générales Programmes de lutte antiparasitaire	confc	essus of métho métho mir des of ces. Contrer que	des cho détails s infirme e les pai	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro
	Fournir indiques nettoyage effectue En cas of paramè de production Détailles 150/TS 2 Article 12.1 12.1 12.2 12.3	un aperçu de la procédure/dur s'il est approprié/adapté auges), préciser le type de validation. d'utilisation de systèmes de Clitres, les mesures de suivi et les duits actives. r les registres examinés pour de 2002-1:2009 Exigence Lutte antiparasitaire Exigences générales Programmes de lutte antiparasitaire Interdire l'accès	confc	essus of métho métho mir des of oces. Contrer que	des cho détails s infirme e les pai	nés (y con pisi et le su sur le pro r que les l ramètres Note Mineure/ Majeure/	mpris les agents e uivi de l'efficacité du gramme de CIP, y d ignes sont séparées sont respectés. Si non, précisez la NC Si s. o., fournissez une	t outils de i nettoyage compris les s des lignes Numéro

Éradication

12.6



Décrire le programme de lutte antiparasitaire et la façon dont il couvre les exigences de cette section. Faire référence au contrat de lutte antiparasitaire en cas d'intervention d'entreprises externes, lors de l'octroi de licences aux opérateurs, de l'utilisation de produits chimiques et de la surveillance de la fréquence et indiquer la manière dont les actions de suivi sont contrôlées et mises en œuvre ; indiquer également si une éradication a été demandée. Détailler toutes les tendances identifiées en matière d'activité antiparasitaire et la façon dont elles ont été traitées.

ISO/TS 2	2002-1:2009	Confo	rme		Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
13	Hygiène personnelle et insta	llations	pour le	es empl	loyés		
13.1	Exigences générales						
13.2	Installations d'hygiène personnelle et toilettes						
13.3	Cantines à destination du personnel et zones désignées pour les repas						
13.4	Vêtements de travail et vêtements de protection						
13.5	État de santé						
13.6	Maladie et blessures						
13.7	Propreté personnelle						
13.8	Attitude personnelle						

Résumé:

Détailler la procédure relative à l'hygiène personnelle pour les employés, les visiteurs et les soustraitants et la façon dont cette procédure est mise en œuvre et contrôlée.

Commenter le niveau de mise en œuvre et le comportement personnel des employés, ainsi que la communication interne des procédures/politiques.

Commenter le nombre et l'emplacement des installations d'hygiène et des toilettes, et indiquer si elles répondent aux exigences. En cas de cantine du personnel sur le site, détailler la façon dont les conditions d'hygiène sont maintenues, indiquer l'endroit où les températures/durées de cuisson/conservation/etc. sont indiquées et les installations de stockage des denrées alimentaires apportées sur le site.

Vêtements de travail et vêtements de protection : détailler le type de vêtements de travail utilisés et la façon dont ils sont utilisés/entretenus, les exigences spécifiques pour les différentes zones, c.-à-d. les zones dangereuses où une gestion appropriée et l'utilisation de gants s'avèrent nécessaires. État de santé : décrire le système utilisé par l'entreprise et la manière dont la maladie et les blessures sont traitées.



ISO/TS 2	2002-1:2009	Confo	orme		Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
14	Reprise						
14.1	Exigences générales						
14.2	Stockage, identification et traçabilité						
14.3	Utilisation de la reprise						
utilisée , des repi	e, d'identification et de traçabi : indiquer les registres contrôle rises sont respectées. :2002-1:2009		diquer .			,	
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/	la NC	de la NC
7 ti cicic	LAIGUICC	Juli	110	3. 3.	Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
15	Procédures de rappel de pro	duits					
15.1	Exigences générales						
15.2	Exigences en matière de rappel de produits						
reprise.	le processus/la procédure mis Indiquer la date du dernier ex nécessaires. En cas de rappel,	ercice (de rapp	el, le ré	isultat et _l	préciser si des mod	lifications
ISO/TS 2	2002-1:2009	Confo	orme		Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
16	Entreposage						
16.1	Exigences générales						
16.2	Exigences en matière d'entreposage						
16.3	Véhicules, moyens de transport et conteneurs						



Fournir un aperçu des activités d'entreposage sur le site et indiquer la manière dont les exigences de la norme sont respectées, y compris les exigences FIFO, FEFO, de température et d'humidité et toute exigence spécifique concernant le produit ou l'entreposage. En cas d'entreposage sous atmosphère contrôlée, indiquer la manière dont celle-ci est contrôlée (tests, fréquence, registres, etc.).

Détailler les zones dédiées aux déchets, aux produits chimiques et aux matières non conformes, si cela n'a pas été fait aux points 7.3, 5.7 et 14.2.

Catégorie CI de la chaîne alimentaire uniquement : indiquer si des exigences spécifiques ont été mises en place afin de définir la durée et la température après l'abattage en fonction de la réfrigération ou de la congélation des produits.

Véhicules, moyens de transport et conteneurs : résumé et étendue de leur utilisation, de la manière dont ils sont gérés et entretenus, y compris le contrôle des véhicules sous contrat et les exigences spécifiques en matière de température ou d'humidité.

ISO/TS 2	ISO/TS 22002-1:2009		Conforme			Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
17	Informations sur le produit /	sensib	ilisation	des co	nsommat	eurs	
17.1	Informations sur le produit et sensibilisation des consommateurs						

Résumé:

Détailler le processus d'approbation des étiquettes qui couvre les informations requises (exigences législatives et exigences des clients).

Documenter le ou les échantillons contrôlés et indiquer si les exigences sont respectées (étiquettes, emballage, informations des sites web, etc.).

ISO/TS 22002-1:2009		Conforme			Note	Si non, précisez	Numéro
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	la NC Si s. o., fournissez une justification	de la NC
18	Défense alimentaire, bio	vigilan	ce et bic	terror	sme		
18.1	Exigences générales						
18.2	Contrôles de l'accès						

Résumé:

Défense alimentaire : il est possible de faire référence aux exigences supplémentaires du FSSC 22000 pour réduire la répétition au sein des rapports.

Contrôle de l'accès : fournir un aperçu des mesures de contrôle d'accès, de la sécurité du site et de toute violation constatée.



EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES DU FSSC 22000

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ majeure/ critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.1	Gestion des services et matériaux achetés						

Résumé:

Indiquer les tests effectués par des laboratoires externes et internes, les laboratoires utilisés pour la vérification/validation des éléments de sécurité des aliments, leur compétence et préciser s'ils ont la capacité d'effectuer cette l'analyse (ISO 17025). Si un laboratoire n'est pas conforme à l'ISO 17025, indiquer dans quelle mesure il répond aux exigences en matière de compétence et de capacité, c.-à-d. transmettre les programmes de vérification des compétences et les programmes réglementaires approuvés.

Décrire le processus suivi en cas d'achat en situation d'urgence, afin de garantir que les produits sont toujours conformes aux exigences et que le fournisseur a été évalué, et notamment faire référence à la procédure documentée. Indiquer s'il a été fait appel à des fournisseurs de secours depuis le dernier audit.

En cas d'achat d'animaux, de poissons et de fruits de mer soumis à un contrôle des substances interdites (p. ex. produits pharmaceutiques, médicaments vétérinaires, métaux lourds et pesticides), décrire la manière dont l'organisation a intégré cela à son processus de référencement des fournisseurs et aux contrôles effectués.

Fournir un aperçu du processus d'examen pour les spécifications de produits, afin de garantir le respect constant des exigences légales et des exigences des clients en matière de sécurité des aliments.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence			Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification		
2.5.2	Étiquetage des produits						

Résumé:

Détailler la législation en vigueur sur le site au sujet de l'étiquetage des produits finis dans le pays où la vente est prévue. Fournir un aperçu du système suivi afin de garantir un étiquetage correct et précis, répondant aux exigences de la législation et des clients et aux exigences relatives à l'étiquetage des allergènes le cas échéant. Indiquer les étiquettes de produits qui ont été contrôlées et préciser si les échantillons répondent aux exigences. Dans le cas d'un produit en vrac ou non étiqueté, décrire le processus d'étiquetage ou la méthode de communication des informations du produit, afin de garantir l'utilisation sans danger des denrées alimentaires par le client ou le consommateur.



Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.3	Défense alimentaire						
2.5.3.1	Évaluation des menaces						
2.5.3.2	Planifier						

Faire référence à la procédure qui traite cette exigence et indiquer/fournir :

- a) La confirmation que l'évaluation des menaces a été effectuée, que les menaces concernées, internes comme externes, ont été traitées et que les mesures de contrôle sont adaptées et suffisantes.
- b) Les menaces significatives identifiées, ainsi que les mesures d'atténuation mises en œuvre.
- c) Les actes de défense alimentaire potentiels (il est possible de faire référence à la clause 18 du PRP pour éviter toute répétition) pour la chaîne alimentaire et si l'entreprise respecte la législation en vigueur (à maintenir à jour).
- d) La stratégie de formation et de communication à destination des employés et les mesures de sécurité mises en place sur le site.

Faire une déclaration sur l'efficacité de la mise en œuvre du Plan de défense alimentaire, qui est soutenu par le SMSDA de l'organisation, et sur la façon dont il est maintenu à jour.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.4	Maîtrise du risque de fraude alimentaire						
2.5.4.1	Évaluation de la vulnérabilité						
2.5.4.2	Planifier						

Résumé:

Faire référence à la procédure qui couvre cette exigence. Indiquer/fournir :

- a) La confirmation que la menace de fraude alimentaire a été évaluée, que l'ampleur de l'évaluation (chaîne d'approvisionnement et pas uniquement au niveau du site) et les menaces pertinentes ont été traitées et que les mesures de contrôles sont adaptées/suffisantes.
- b) Les vulnérabilités significatives, ainsi que les mesures d'atténuation mises en œuvre.
- c) Toute législation en vigueur et son respect par l'organisation. S'il n'y a pas d'exigence législative, il convient de le préciser.
- d) La stratégie de formation et de communication à destination des employés, et la détailler.

Faire une déclaration sur l'efficacité de la mise en œuvre du plan de maîtrise du risque de fraude alimentaire et confirmer qu'il est inclus dans l'évaluation des performances du SMSDA.



Exigence s	supplémentaire du 10	Conforme		Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC			
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification			
2.5.5	Utilisation du logo								
Résumé : <i>En cas d'utilisation du logo, préciser où et comment, et confirmer que cela est fait correctement.</i>									
Exigence s FSSC 2200	supplémentaire du 0	Confo	orme		Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC		
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification			
2.5.6	Gestion des allergènes Gestion des allergènes (catégories C, E, Fl, G, I et K de la chaîne alimentaire)								
que l'évalu	rence au plan de gestion des a uation des risques des allergè ination croisée.	_			-	,			

Détailler les mesures utilisées pour éviter la contamination croisée, y compris le stockage, la production, la contamination croisée potentielle et la formation du personnel. Si certains allergènes présents sur le site sont hors du domaine de certification, indiquer le type d'allergène dont il s'agit, confirmer que l'étude HACCP intègre les risques potentiels liés à ces allergènes et confirmer que le risque de contamination croisée est contrôlé.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.7	Suivi environnemental (Catégories C, l et K de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

Démontrer que l'organisation a mis en œuvre un programme de suivi environnemental fondé sur le risque, soutenu par une procédure documentée, afin d'évaluer l'efficacité des contrôles sur la prévention de la contamination à partir de l'environnement de production.

Le programme de suivi environnemental doit inclure, au minimum, l'évaluation des contrôles microbiologiques et allergènes et fournir la preuve que l'organisation collecte et analyse les données relatives aux activités de suivi, y compris l'analyse des tendances. Décrire les activités de suivi mises en place (microbiologiques et allergènes), leur fréquence, la présentation générale des



résultats de test (analyse des tendances, etc.) et les mesures correctives ou les ajustements apportés au programme le cas échéant. Indiquer si le suivi est effectué en interne ou non.

Il ne s'agit pas d'une section sur le nettoyage : celui-ci est déjà couvert par la clause 11 des PRP.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.8	Formulation des produits (catégorie D de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

Faire référence à la procédure qui traite cette exigence. Fournir un aperçu des produits formulés, des exigences législatives en vigueur et des exigences des clients. Détailler les ingrédients utilisés qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des animaux, et la façon dont ils sont contrôlés.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.9	Transport et livraison (catégorie Fl de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

Fournir un aperçu des services de transport et de livraison impliqués. Détailler les conditions/systèmes qui visent à réduire la contamination potentielle pendant le transport et la livraison.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.10	Stockage et entreposage (toutes les catégories de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

- a) Fournir un aperçu du système de rotation des stocks mentionné, qui associe les principes FEFO et les exigences FIFO.
- b) Lorsque l'abattage est pertinent et approprié, indiquer les contrôles mis en place relatifs à la durée et à la température après l'abattage, en fonction de la réfrigération ou de la congélation des produits.



Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.11	Contrôle des risques et mesures de prévention de la contamination croisée (catégories C et I de la chaîne alimentaire)						

a) Si des emballages sont utilisés pour conférer ou fournir un effet fonctionnel sur les denrées alimentaires, comme l'allongement de la durée de conservation, indiquer les emballages utilisés et préciser s'ils ont été évalués dans le cadre de l'analyse des risques. Mentionner les mesures prises, le cas échéant.

b) Fournir un aperçu de la procédure d'inspection dans les parcs d'attente ou lors de l'éviscération, afin de garantir que les animaux sont propres à la consommation humaine, le cas échéant.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.12	Vérification des PRP (catégories C, D, G, l et K de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

Fournir un aperçu des inspections de site/vérifications de PRP menées afin de vérifier que le site (interne et externe), l'environnement de production et les équipements de transformation sont entretenus dans un état approprié pour garantir la sécurité des aliments, et notamment la fréquence et la façon dont les constatations sont traitées.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.13	Développement de produits (catégories C, D, E, F, I et K de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

En cas de développement de produits, fournir un aperçu du processus visant à intégrer de nouveaux produits et de nouvelles modifications au processus de production ou de fabrication.



Celui-ci doit couvrir tout risque potentiel introduit (mise à jour de l'analyse des risques), tout impact sur le processus, les équipements et la maintenance et tout essai mené sur la production et la durée de conservation. Mentionner tout développement de produit effectué depuis le dernier audit.

Exigence supplémentaire du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.14	État de santé (catégorie D de la chaîne alimentaire)						

Résumé:

Fournir un aperçu de la procédure mise en place par l'organisation pour effectuer le suivi de l'état de santé des employés, du processus pour les visiteurs et les prestataires et des éventuelles restrictions mises en place, et notamment des exigences/restrictions législatives.

,							
Exigences supplémentaires du FSSC 22000		Conforme			Note	Si non, précisez la NC	Numéro de la NC
Article	Exigence	Oui	Non	S. o.	Mineure/ Majeure/ Critique	Si s. o., fournissez une justification	
2.5.15	Exigences pour les organisations présentant une certification multisite (catégories A, E, FI et G de la chaîne alimentaire)						
2.5.15.1	Fonctions centrales						
2.5.15.2	Exigences en matière d'audits internes						

Résumé:

Fonction centrale:

Fournir un aperçu de la fonction centrale et de la façon dont l'engagement en matière de sécurité des aliments est géré et garanti sur tous les sites. Décrire la façon dont les rôles et les responsabilités ont été définis pour les fonctions clés et indiquer si des ressources suffisantes sont disponibles pour gérer le SMSDA.

<u>Audits internes :</u>

Fournir un aperçu du programme d'audit interne et confirmer que tous les sites, la fonction centrale et le SMSDA ont été intégrés et contrôlés avant l'audit. Comment les non-conformités sont-elles traitées ? Des mécanismes de remontée ont-ils été mis en place ? Y a-t-il suffisamment d'auditeurs internes disponibles pour couvrir tous les sites ? Répondent-ils aux exigences concernant les auditeurs internes ? Fournir des exemples de registres de compétences vérifiés. Décrire le processus de révision technique et indiquer si les réviseurs techniques répondent aux exigences en matière de compétences. Comment le suivi des performances et l'étalonnage des auditeurs internes et des réviseurs techniques sont-ils gérés ?